



EG



**Direction de l'Aménagement, de l'Innovation
et des Solidarités Territoriales**
Service Aménagement
Affaire suivie par Olivier Baroux
Courriel : olivier.baroux@valdemarne.fr
tél. : 01.49.56.55.88
Réf. : DAIST/SAME 208
24-002774-D

Monsieur Denis ALOUF
Directeur général délégué
SPLA Avenir Développement
Europarc
14, rue Le Corbusier
94046 Créteil Cedex

Créteil, le 24 SEP. 2024

OBJET : saisine pour accord du Département sur le dossier de réalisation de la ZAC des Portes de Noiseau et son programme des Equipements Publics (PEP).

Monsieur le Directeur général délégué,

Par courrier en date du 3 mai 2024, vous avez bien voulu me transmettre pour accord le dossier de réalisation de la ZAC des Portes de Noiseau et son programme des Equipements Publics (PEP), et je vous en remercie.

J'ai bien noté que l'article R.311-7 du code de l'urbanisme précise que lorsque des équipements publics à réaliser dans le cadre de la ZAC relèvent de la compétence et du financement de collectivités ou d'EPCI autres que la collectivité publique à l'initiative de la création de la ZAC, le dossier de réalisation de la ZAC doit comprendre les pièces faisant état de leur accord sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

En l'occurrence, le PEP prévoit que des équipements seront remis à titre gracieux au Département du Val-de-Marne, en particulier les équipements réalisés par l'aménageur AVENIR DEVELOPPEMENT sur la RD 136.

Ainsi, vous sollicitez mon accord sur les aménagements publics nécessaires au bon fonctionnement du projet :

- La requalification de la RD 136 au droit du quartier logements ;
- La requalification de la RD 136 avec un plateau surélevé dans la section de l'arrêt de bus et de la traversée piétonne ;
- La création d'un carrefour à feu en sortie du parc d'agro activités ;
- La création d'une voie verte au droit du quartier d'agro activité sur la rive Sud de la RD 136.

A la lecture du dossier de réalisation, je tenais à vous faire part de certaines remarques concernant les projets sur la voirie départementale.

Vous trouverez également en annexe plusieurs remarques sur les enjeux agricoles et paysagers ainsi que sur les enjeux d'assainissement.



Pour tout courrier :
Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du département
Direction de l'aménagement et du développement territorial
94054 - Créteil Cedex



Concernant la voirie départementale, le Département rappelle tout d'abord qu'il existe un emplacement réservé à son bénéfice permettant un élargissement théorique de la RD136 à 24m. Le dossier devrait indiquer précisément ce que l'aménageur entend conserver de cet ER et ce qu'il prévoit de remettre au Département.

Sur les aménagements proposés, le Département demande la prise en compte des observations ci-dessous qui reprennent en grande partie celles déjà formulées lors des réunions techniques avec l'aménageur sur le projet.

Au niveau du quartier de logements

La géométrie des 2 carrefours sur la RD136 pose des problèmes de sécurité :

- Il n'est pas envisageable de réduire le niveau de sécurité en ne restituant pas le refuge piétons qui existe aujourd'hui au carrefour D136/rue Sadi Carnot.
- En direction de La Queue-en-Brie, il n'est pas possible que les véhicules allant tout droit se retrouvent en face de ceux tournant à gauche.

Ces aménagements de carrefour devront donc être revus avec le Département.

Comme le Département l'avait déjà indiqué, la largeur de 3m de la voie verte le long de la RD136 est insuffisante et va engendrer des conflits entre les vélos et les piétons, et ce d'autant plus avec le développement des vélos et trottinettes électriques. Pour cette raison, il avait été demandé de libérer une emprise de 4 à 5m pour cette voie verte ce qui est largement possible avec l'emplacement réservé. Le Département rappelle également qu'à terme, ce profil de voie doit se poursuivre sur la totalité de la RD, vers La Queue-en-Brie.

Au niveau du quartier d'agro activités

Le Département note la création d'un plateau surélevé qui n'avait pas été évoqué jusqu'à présent. Sans en remettre en cause le principe :

- ce plateau semble trop long, ce qui permettrait des reprises de vitesses ;
- il n'est pas possible de positionner des arrêts bus sur un plateau pour une question d'accessibilité des PMR qui nécessite des hauteurs de trottoirs suffisantes.

Pour ce qui concerne les arrêts de bus *Les Champs*, nous préconisons d'ailleurs une relocalisation au niveau du carrefour à feux d'accès à la ZAC (arrêts en sortie de carrefour) pour permettre une meilleure desserte du site (et mieux sécurisée) pour les usagers des bus.

Avec la réalisation du futur Centre Opérationnel Bus (COB), le carrefour à feu du quartier d'agroactivités sera désormais emprunté par des bus standards et articulés en entrée comme en sortie. Dans le cadre des échanges entre Avenir Développement et Île-de-France Mobilités, je souhaite avoir confirmation que les girations de ces véhicules seront bien possibles.

Enfin, je note que les aménagements sur RD seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Avenir Développement et financés dans le cadre de la ZAC. Les modalités d'exercice de cette maîtrise d'ouvrage devront être fixées dans une convention. A ce stade il n'est pas envisagé de financement du Département pour ces travaux.

En conclusion, je vous informe donc de mon accord de principe sur la réalisation de ces équipements de voirie, sous réserve de :

- préciser la partie de l'emplacement réservé remise au Département ;

Pour tout courrier :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du département
Direction de l'aménagement et du développement territorial
94054 - Créteil Cedex



- reprendre la géométrie des deux carrefours sur la RD136 de manière à sécuriser les piétons et les automobilistes ;
- élargir à 4 m minimum la voie verte ;
- réduire la longueur du plateau surélevé ;
- déplacer les arrêts de bus « les Champs » pour garantir une accessibilité PMR et réduire les risques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général délégué, l'assurance de mes salutations distinguées.

*Le Président du Département
du Val-de-Marne*



Olivier CAPITANIO

